

## **Mercredi 17 octobre, a eu lieu un rassemblement pour la défense des droits des personnels AVS, en CUI ou en AESH.**

### **Compte-rendu de l'audience à l'IA :**

Une délégation FNEC-FP **FO** 53 composée de Bérange Persignan-Lebreton (AESH et représentante **FO** pour les AVS), Hélène Colnot (PE et secrétaire adjointe du SNUDI- **FO** 53) et Fabien Orain (Enseignant spécialisé et Secrétaire départemental FNEC-FP **FO**) a rencontré le Directeur Académique, Monsieur Waleckx, et Monsieur Trocherie, chef de division D3E. La délégation **FO** a déposé 314 signatures d'une pétition portant sur les revendications des AVS.

La délégation a rapidement rappelé l'importance de la présence des AVS dans un système éducatif de plus en plus inclusif, et a exposé les incidences du non-respect des notifications MDA pouvant se traduire par la présence partielle, voire l'absence d'AVS dans certaines écoles.

Ces conditions impactent, bien entendu directement les élèves en situation de handicap concernés mais également les conditions de travail des enseignants et les conditions d'apprentissages des autres élèves.

La FNEC-FP **FO** 53 a ainsi énuméré différents constats liés à l'inclusion et l'IA a reconnu les limites de celle-ci dans certains cas.

Le DASEN reconnaît avoir connu et connaître encore des difficultés à recruter les AVS.

Pour Force Ouvrière, la difficulté de recruter les AVS s'explique par le manque d'attractivité de l'emploi (salaires bas, compétences psychosociales de plus en plus spécifiques, contrat précaire et très souvent à temps partiel, pas de statut), et par les enveloppes budgétaires bien en dessous des besoins.

En effet, l'année dernière, une centaine d'élèves n'étaient pas accompagnés par un AESH. Aujourd'hui ils seraient une vingtaine d'élèves.

Denis Waleckx a en effet essayé au maximum de mutualiser les AVS sur le terrain pour couvrir un maximum de notifications. Dans cette situation, les notifications ne sont alors plus respectées. *(Par exemple une notification MDA de 12 heures d'accompagnement individuel pour un élève qui au final n'aura la présence d'un AVS que 8 heures n'est pas une notification respectée)*

La délégation a reconnu les efforts du DASEN et de ses services pour améliorer la situation et pour tenter d'augmenter la quotité de travail des AESH ; cependant, FO ne peut se satisfaire de

cet accompagnement incomplet pour beaucoup trop d'élèves reconnus en situation de handicap. Sans parler des élèves pour qui la notification n'est pas encore tombée.

La délégation a indiqué que la situation des AVS n'évolue pas. Quelques exemples, symptomatiques de la condition de ces personnels accompagnants des élèves en situation de handicap.

- Des AVS qui doivent jongler entre 2 écoles, le matin dans une école, l'après-midi dans une autre, avec des déplacements parfois sur la pause méridienne, avec leur propre véhicule.
- Des AVS qui ont des contrats précaires, qui ne sont pas fonctionnaires, qui n'ont pas droit à la mutation car ils n'ont pas de statut.
- Des AVS qui répondent aux difficultés des élèves sans outils et quasiment pas de formation ou des formations parfois organisées pendant leurs congés.
- En maternelle des AVS remplissent les missions des ATSEM lorsque les municipalités n'embauchent pas et inversement, des ATSEM remplissent des missions d'AVS car l'Etat est défaillant !
- Des AVS qui n'ont pas toujours de temps de concertation.
- Des AVS avec des salaires de misère, indigne de l'école républicaine.

**La FNEC-FP FO a rappelé avec force les revendications urgentes des AVS avec le soutien des enseignants :**

**Intégration dans un corps de la Fonction publique**

**Un meilleur salaire, un salaire décent**

**La garantie d'un réemploi pour tous**

**Des contrats à temps complet pour tous : non au temps partiel imposé !**

**Le respect de toutes les notifications MDA**

Au sujet des temps partiels imposés, FO a souligné la difficulté des collègues AVS pour vivre dignement avec ces salaires de misère. La délégation a donné l'exemple de collègues qui parfois se voient refuser des emprunts bancaires.

Nous avons également demandé au DASEN de « faire remonter » au recteur notre souhait de voir les points d'indices majorés afin de revaloriser les rémunérations des personnels AESH, comme le prévoit la réglementation.

Le directeur académique s'est montré sensible à toutes ces problématiques, et a ajouté qu'il pourra étudier la situation de chaque AESH qui souhaiterait disposer d'un volume horaire de travail plus important. Faites appel à Force Ouvrière si vous souhaitez être accompagnés dans vos démarches.

La réalisation d'un passage à temps « plein » n'est pas infaisable pour l'IA, qui rappelle cependant que cela pourra se faire sous réserve de trouver un complément de notification adéquate (nombre de kilomètres limités, établissement et handicap à accompagner qui doit convenir à l'AESH) Il a également évoqué la prise en charge des frais de route si un AESH exerçait sur deux établissements.

**FO** continuera de porter les revendications des collègues AVS à tous les niveaux (département, académie, ministère) pour que leurs conditions puissent évoluer. Cela passera inévitablement par la transformation de leurs contrats en emploi statutaire de la fonction publique.

La FNEC-FP **FO** invite les AVS à se réunir avec leur syndicat **FO**, à participer aux stages organisés par le syndicat et à se syndiquer à Force Ouvrière.

La FNEC-FP **FO** invite les personnels AESH à participer aux élections professionnelles pour faire entendre leur voix avec le vote **FO**.

**AESH 3 clics**  
**pour vos revendications**  
**3 clics**  
**pour reconquérir vos droits**



**CTM/CTA/CCP : renforcer la représentativité de FO**

**du 29 novembre au 6 décembre 2018**

*Prochain stage **FO** à Laval pour les AVS le 22 mars 2019*  
*Inscriptions en ligne : <http://snudifo-53.fr/stage-avs-aad-evs/>*